

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2024 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (10) : CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, GAIENIER Sandrine, BOUILLY Delphine, LELONG Laurent, COUDRAY David, ABELARD Morgane, DORDOIGNE William, DURAND Christelle, TARENNE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) : LEVEAU Gaëlle (a donné pouvoir à BURON Ludovic), excusée.

Mme ABELARD Morgane a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 25/01/2024.
- Budget principal :
 - Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2023 ;
 - Affectation des résultats 2023 ;
 - Vote du Budget Primitif 2024 ;
 - Vote des taux des taxes locales 2024.
- Budget annexe de l'eau :
 - Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2023 ;
 - Affectation des résultats 2023 ;
 - Vote du Budget Primitif 2024 ;
 - Vote des tarifs de l'eau 2024/2025 ;
- Subventions aux associations ;
- Participation aux travaux de l'église de Brunelles ;
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour rénovation du lavoir ;
- Voie cyclable et approbation du plan de financement prévisionnel;
- Rythmes scolaires : reconduction semaine de 4 jours rentrée 2024 ;
- Informations diverses.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 25/01/2024

Le procès verbal de la réunion du 25/01/2024, transmis aux membres du Conseil Municipal le 29/01/2024, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Budget communal

- **Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2023**

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2023, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Ludovic BURON, à l'unanimité (étant entendu que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote), délibère et approuve le

compte de gestion établi par le trésorier pour l'exercice 2023, et vote le compte administratif 2023 qui s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE

C.A. 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	357 757,31 €	502 472,97 €	+ 144 715,66 €
INVESTISSEMENT	35 353,07 €	22 583,41 €	- 12 769,66 €

- **Affectation des résultats 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 présentant : - un excédent de fonctionnement de **144 715,66 €**
- un déficit d'investissement de **12 769,66 €**

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- A l'article 1068 des recettes d'investissement du BP 2024 : **12 769,66 €**
- A l'article 002 des recettes de fonctionnement du BP 2024: **131 946,00 €**
- A l'article 001 des dépenses d'investissement du BP 2024: **12 769,66 €**

- **Vote du Budget Primitif 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le contenu du budget communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés	506 703,00 €	374 757,00 €
Résultat de fonctionnement 2023 reporté		131 946,00 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	506 703,00 €	506 703,00 €
Crédits d'investissement votés	84 256,34 €	84 256,34 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		12 769,66 €
Résultat d'investissement 2023 reporté	12 769,66 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	97 026,00 €	97 026,00 €

- **Vote des taux des taxes locales 2024**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 COM fourni par les services fiscaux et rappelle qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont les taux de référence de l'année 2024 sont ainsi qu'il suit :

- taux TFB (Taxe Foncière sur le Bâti) 44,02 %
- taux TFNB (Taxe Foncière sur le Non Bâti) 59,70 %
- taux TH (Taxe d'Habitation) 21,13 %

Le produit à taux constants, issu des taux de référence de 2024, est de 202 723 Euros, compte-tenu d'une revalorisation des bases par les services fiscaux de 3,9 %.

Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2024 les taux de taxes locales suivants :

- **Taxe foncière sur le bâti** **44,02 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti** **59,70 %**
- **Taxe d'habitation** **21,13 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter le taux des taxes locales 2024 tel que précisé ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3. Budget annexe de l'eau

- **Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2023**

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2023, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Ludovic BURON, à l'unanimité (étant entendu que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote), délibère et approuve le compte de gestion établi par le trésorier pour l'exercice 2023, et vote le compte administratif 2023 qui s'établissent comme suit :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

C.A. 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
EXPLOITATION	21 127,55 €	22 283,70 €	+ 1 156,15 €
INVESTISSEMENT	7 011,32 €	12 100,24 €	+ 5 088,92 €

- **Affectation des résultats 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 présentant : - un excédent d'exploitation de **1 156,15 €**
- un excédent d'investissement de **5 088,92 €**

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- A l'article 002 des recettes d'exploitation du BP 2024 : **1 156,15 €**
- A l'article 001 des recettes d'investissement du BP 2024: **5 088,92 €**

- **Vote du Budget Primitif 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le contenu du budget annexe de l'eau (réseau des écarts),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'exploitation votés	22 745,00 €	21 588,85 €
Résultat d'exploitation 2023 reporté		1 156,15 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	22 745,00 €	22 745,00 €
Crédits d'investissement votés	10 255,00 €	5 166,08 €
Résultat d'investissement 2023 reporté		5 088,92 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 255,00 €	10 255,00 €

- **Vote des tarifs de l'eau 2024/2025**

Afin d'appliquer la règle de l'équilibre budgétaire des services publics à caractère industriel et commercial, une subvention de 6 700 Euros du budget communal sur le budget annexe de l'eau est prévue dans le BP 2024.

Les tarifs suivants seront appliqués pour la facturation de l'eau à compter des consommations de septembre 2024 : de 0 à 200 m³ : 1,42 €/m³, et au delà de 200 m³ : 1,37 €/m³, soit une augmentation de 0,05 €/m³. Les tarifs de location des compteurs sont portés à 64 Euros pour le diamètre 15, et 73 Euros pour les diamètres 20 et 30.

Vote favorable à l'unanimité.

4. Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose que seules les subventions allouées précédemment aux associations communales ou en lien avec la commune soient reconduites conformément au vote du budget primitif 2024.

Vote favorable à l'unanimité.

5. Rénovation éclairage public – 2^e tranche

Dans la continuité des travaux réalisés rue de Chartres, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le nouveau projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir à savoir le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED, rues de la Forêt, des Bleuets, des Eglantines, des Glycines, allée de la Pommeraie et sente du Lavoir : 22 foyers lumineux sont concernés.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir et donneront lieu au plan de financement suivant dont l'application demeure subordonnée à l'accord définitif de l'Etat quant à sa participation au titre du Fonds Vert :

Coût estimatif HT des travaux	Participation d'ENERGIE Eure-et-Loir (maîtrise d'ouvrage des travaux)		Participation de la collectivité	
16 000 €	40 %	6 400 €	60 %	9 600 €

Dans l'hypothèse où l'Etat accorderait une participation financière au projet, au titre du Fonds Vert, la participation de la commune pourrait être réduite à 50 % du montant total des travaux.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de travaux ainsi que le plan de financement correspondant, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et le financement des travaux, conformément au vote du BP 2024.

Monsieur le Maire profite de cet échange pour informer qu'un premier bilan a pu être réalisé quant à la consommation énergétique de la rue de Chartres équipée de lampes basse consommation : sur la période identique du 27/01 au 26/03, 899 KWh avaient été consommés en 2023, contre 210 KWh consommés en 2024, soit une baisse de 76 %.

6. Renouvellement du contrat informatique

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société BERGER-LEVRAULT (anciennement SEGILOG) arrive à échéance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ce contrat pour les trois prochaines années à compter du 15 mai 2024.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat avec la société BERGER-LEVRAULT, conformément au vote du BP 2024.

7. Participation aux travaux de l'église de Brunelles

La commune d'Arcisses envisage de réaliser des travaux dans l'église de la commune déléguée de Brunelles, à savoir :

- Réouverture d'une porte et aménagement d'une rampe d'accès PMR,
- Installation d'une porte en chêne,
- Dépose des bancs d'église,
- Remplacement de planchers abîmés,

pour un montant total estimé de 23 469 € HT, et sollicite une participation financière de la commune de Champrond-en-Perchet.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer financièrement à ces travaux de rénovation de l'église de Brunelles à hauteur de 5 000 €uros, représentant 30 % de leur reste à charge déduction faite d'une subvention accordée.

Les crédits sont inscrits au BP 2024.

8. Demande de subvention au Conseil Départemental pour rénovation du lavoir

Dans le cadre de la sauvegarde du petit patrimoine, le Conseil Municipal de Champrond-en-Perchet souhaite rénover l'ancien lavoir communal. La couverture et son bardage ont besoin d'une restauration. Le montant des travaux est estimé à 5 717 € HT.

Il sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, au titre du plan églises et petits patrimoines remarquables, pour cette réalisation, à hauteur de 30 % du coût HT du projet. Les crédits sont inscrits au BP 2024.

Vote favorable à l'unanimité.

9. Voie cyclable et approbation du plan de financement prévisionnel

Le projet de construction d'une piste cyclable entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou via la RD 922 se poursuit.

Une enquête publique, organisée par la Préfecture d'Eure-et-Loir, destinée à informer et recueillir les avis du public sera prochainement organisée, et au vu des résultats de l'enquête du commissaire enquêteur, si l'utilité publique du projet est identifiée, une procédure d'expropriation sera entreprise pour permettre l'acquisition des 3 000 m² nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financeurs	Taux %	Montants H.T.
Etat – DSIL	15 %	76 244.00 €
Région CVL (CRST Perche)	15 %	76 244.00 €
Département E&L (FDI)	28.5 %	144 879.00 €
DREAL CVL (5 ^e appel à projet - accordé)	21.5 %	109 269.00 €
Collectivités porteuses du projet (Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou)	20 %	101 659.00 €
Total	100 %	508 295.00 €

Les estimations prévisionnelles montrent un coût d'acquisitions foncières et de travaux pratiquement équivalent pour chaque commune, la répartition financière prévisionnelle serait ainsi de 50 % pour chacune des deux communes.

Le Conseil Municipal de Nogent-le-Rotrou a favorablement délibéré en ce sens dans sa séance du 27/03/2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** sa délibération du 06/04/2023,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel conformément au tableau présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la procédure.

10. Rythmes scolaires : reconduction semaine de 4 jours rentrée 2024

Considérant que le décret 2027-1108 du 27/06/2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet à la directrice académique des services de l'éducation nationale d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Considérant que la dérogation obtenue en 2021 arrive à échéance à la prochaine rentrée scolaire 2024,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 19/03/2024,

Monsieur le Maire propose de solliciter le renouvellement de la dérogation aux rythmes scolaires pour la rentrée 2024 avec le maintien de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours les lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec une durée de 6 heures maximum par jour,

Vote favorable à l'unanimité.

11. Informations diverses

- En vue des élections européennes du 9 juin prochain, les tours de garde au bureau de vote sont organisés.
- La PPR (période de préparation au reclassement) de Sébastien VITAL se poursuit. Un bilan professionnel a été réalisé avec le concours du Centre de Gestion dans le but de définir un projet professionnel. Un reclassement vers le métier d'opérateur en vidéoprotection et télésurveillance a été identifié. L'entrée en formation reste subordonnée au résultat d'un test non connu à ce jour.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différentes avancées en lien avec la communauté de communes :
 - Pôle santé : la pharmacie est ouverte, les cabinets infirmiers et médicaux devraient pouvoir ouvrir fin mai. Plusieurs médecins seraient intéressés pour venir s'y installer.
 - Le débat d'orientations budgétaires tend à indiquer qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.
 - L'office du tourisme déménagera prochainement rue Villette Gâté. Les nouveaux locaux permettront une meilleure visibilité, exposés à la fois sur la rue Villette Gâté et sur la Place Saint Pol.

- Concernant le syndicat d'assainissement collectif (SIACOTEP), le débat d'orientations budgétaires tend lui aussi à indiquer qu'il n'y aura pas d'augmentation de la redevance d'assainissement.
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Perche (PETR) maintient sa cotisation à 5,10 €/habitant, bien que subissant une baisse démographique sur l'ensemble des trois communautés de communes de l'ordre de 468 habitants en une année. Ses bureaux, actuellement rue Doullay, déménageront également très prochainement au 71 rue Saint-Hilaire.
- La réunion publique, organisée par la société AXA pour permettre à toutes personnes intéressées d'accéder à une complémentaire santé à moindre coût, s'est tenue le 18/03/2024. Une trentaine de personnes y a assisté. Libre à chacun ensuite de convenir d'un rendez-vous pour obtenir une proposition personnalisée.
- Le 8 mai prochain, seront célébrés l'armistice de la seconde guerre mondiale mais également le 80^{ème} anniversaire du débarquement des alliés. Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal participe activement aux célébrations qui se tiendront à Champrond-en-Perchet.
- La brocante organisée par l'Association de Mise en Valeur du Patrimoine se déroulera le dimanche 7 juillet 2024 sur la commune de Champrond-en-Perchet.
- Une plainte a été reçue en Mairie, relative aux déjections canines sur les trottoirs. Devant l'incivilité de certains propriétaires de chiens, le Conseil Municipal rappelle à ces personnes que tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. Par respect pour tous les usagers et pour le bien être de tous (promeneurs, enfants qui se rendent à l'école et jouent sur les aires de jeux), tous les détenteurs de chien sont priés d'adopter un comportement citoyen.
- Une demande de permis de construire des bâtiments en vue d'un élevage canin et d'une chatterie associés à la création d'un logement de fonction, au Clos, a été déposée ces dernières semaines. L'instruction est en cours.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du :

Le Maire,
Jean-Claude CHEVÉE,

La Secrétaire,
Morgane ABELARD



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' and 'A' followed by a long horizontal stroke.